



CAPL RECOURS NOTATION CATEGORIE A 12/07/2021

Suite aux déclarations liminaires dénonçant la suppression des postes à la DRFIP le recrutement par voie contractuelle appuyant la destruction du statut du fonctionnaire et plus particulièrement dans le Rhône, la Direction s'est engagée à faire son possible pour palier aux déficits de postes dans les services.

Concernant le mouvement de mutation, les paramètres vont changer à partir de ce jour, compte tenu des obtentions de concours ou de promotions qui vont permettre de libérer certains postes notamment de cadres A.

A ce jour en effet, dans le Rhône, la catégorie A est en léger surnombre (avant la prise en compte des temps partiels).

Cette année la campagne de notation des agents A,B,C a fait l'objet d'une validation le 16/04/2021.

Une attention particulière est accordée aux personnes absentes compte tenu de la crise sanitaire.

La valeur référence a été attribuée à tous les agents, avec une nouveauté avec la mise en place de deux onglets supplémentaires dans EDEN :

- pour les agents inspecteurs 11ème échelon pour accès grade IDIV à titre personnel,
- pour agents de catégorie B et C une mention spéciale pour les listes d'aptitude que les candidats soient ou non inscrits sur la liste d'aptitude.

Cette année dans le RHONE 1885 agents ont fait l'objet d'une évaluation.

76 agents ont refusé l'entretien de notation dont 23 A.

Concernant les Recours Hiérarchiques cette année :

5 Agents ont demandé et obtenu (1 A, 3 B et 1 C) un recours hiérarchique.

16 recours auprès de l'Autorité Hiérarchique (M. ROUGON) : 7 ont obtenus satisfaction, 3 admissions partielles et 6 rejets complets.

Pour les catégories A : 1 agent a obtenu satisfaction, 2 rejets partiels et 1 rejet total.

Cette année il y a 6 recours totaux en CAP. Concernant la présente CAP il y a 2 recours pour la catégorie A.

Le 1^{er} recours concerne une demande de modifications du profil croix et des évaluations car l'Agent estime que ses résultats obtenus et ses compétences professionnelles n'ont pas été assez prises en comptes et demande à ce qu'une appréciation plus globale de son travail soit retraduite.

L'Administration propose le rejet de la demande compte tenu des objectifs qui ne sont pas atteints, et du comportement de l'agent vis à vis de sa hiérarchie et de ses collègues.

- 1 abstention et 1 votes pour et 1 contre (OS).

Le 2nd concerne une demande de modifications du profil croix et des évaluations, au motif que l'Agent a réalisé les objectifs assignés et demande à ce que les profils croix soient modifiés compte tenu du travail réalisé et du fait qu'il ait également participé à la campagne IR, en plus de son travail courant.

L'Administration indique que modifier le profil croix de cet agent en excellent serait prématurée compte tenu de son arrivée récente dans le Service, que le profil croix ne peut donc pas être excellent à ce jour. L'Administration propose une modification du profil croix avec une modification de compétence personnelle à la hausse.

- 3 contre et 1 abstention(OS) .